



**HAL**  
open science

# RAPPORT SUR UNE ENQUÊTE ORALE CONCERNANT LA POPULATION MAGHRÉBINE DE LA DIGUE DES FRANÇAIS

Riadh Ben Khalifa

► **To cite this version:**

Riadh Ben Khalifa. RAPPORT SUR UNE ENQUÊTE ORALE CONCERNANT LA POPULATION MAGHRÉBINE DE LA DIGUE DES FRANÇAIS. Recherches régionales, 2010, 196. hal-01873655

**HAL Id: hal-01873655**

**<https://hal.science/hal-01873655>**

Submitted on 13 Sep 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**RAPPORT SUR UNE ENQUÊTE  
ORALE CONCERNANT LA  
POPULATION MAGHRÉBINE  
DE LA  
DIGUE DES FRANÇAIS**

**Riadh BEN KHALIFA**

Les archives orales constituent aujourd'hui une source indispensable pour l'étude de l'histoire du temps présent. « *Elles éclairent les archives écrites par une vision personnalisée et incarnée; elles organisent un dialogue constant entre les faits, les documents et les acteurs, préservant l'historien de la tentation ou des excès du schématisme, de la simplification hâtive, de la rationalisation rétrospective ou de l'abstraction théorique<sup>1</sup>* ». La collecte des témoignages est réalisée, soit par des chercheurs voulant enrichir leur corpus, soit par des centres d'archives. La première démarche est individuelle, si bien que les récits ne sont accessibles qu'à un public limité. La seconde est plutôt patrimoniale. Elle ambitionne de mettre à la disposition d'amateurs, de curieux et de professionnels de l'histoire un matériau brut pour un usage multiple. Les moyens logistiques et humains des centres d'archives permettent de conserver les enregistrements, de les indexer et de les diffuser grâce à des catalogues et des portails Web.

Le Centre des Archives départementales des Alpes-Maritimes dispose d'une unité qui travaille depuis 2006 sur la quête des archives orales. En plus des enregistrements réalisés par l'équipe permanente, l'unité a recours à des personnes extérieures qui effectuent des missions ponctuelles. L'idée de recueillir les témoignages des populations de la vallée du Var d'origine maghrébine est une contribution des archives départementales aux travaux de réflexion du comité de pilotage de l'opération d'intérêt national de la plaine du Var. Ces enquêtes ont pour objet une population homogène spécifique parmi les migrants maghrébins de la zone géographique en question, à savoir les personnes âgées résidant au foyer Nicéa situé à Nice, 273 route de Grenoble. L'enquête concerne également des femmes venues dans le cadre du regroupement familial au cours des années 1970-1980. L'association AMICA<sup>2</sup> et l'ADOMA (ex Sonacotra)<sup>3</sup> nous ont apporté leur concours.

Notre mission consiste à retracer les récits de vie de 15 immigrés de sexes différents. Même si la démarche entreprise correspond plus à un échange qu'à un interrogatoire, une grille de questions a été établie, en accord avec M. Alain Bottaro<sup>4</sup>, afin de structurer les entretiens. En voici un schéma global :

#### **- La vie dans le pays d'origine**

Vie rurale ou urbaine ? Quel métier exercé et dans quelles conditions ? Quelle est la situation matérielle du candidat à l'immigration (les ressources et le niveau de vie, l'habitation, les loisirs) ? Quelle est la composition de sa famille à l'origine ? Quels liens subsistent avec le pays et la famille ? Est-il nostalgique de cette vie ?

#### **- Les conditions du départ**

Date du départ ? Pour quels motifs ? Départ isolé ou en famille ? Pourquoi le choix de Nice ? L'achat du billet, était-ce un prix élevé ? Comment a-t-il pu se procurer l'argent nécessaire pour l'achat du billet ? A-t-il été aidé par des parents ou des compatriotes ayant déjà immigré ? Part-il avec ou sans contrat d'embauche ? Quelle démarche administrative a-t-il effectuée pour partir ?

#### **- Le voyage**

---

<sup>1</sup> Descamps (Florence.), *L'historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale et son exploitation*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière-Ministère de l'économie des finances et de l'Industrie, 2005, p 742.

<sup>2</sup> Association d'Amitiés Intercommunautaire des Quartiers Arénas.

<sup>3</sup> Voir Bernadrot (Marc), *Loger les immigrés. La Sonacotra 1956-2006*, Paris, Éditions Du Croquant, 2008.

<sup>4</sup> Conservateur territorial du patrimoine responsable des archives privées et orales aux Archives départementales

Quel est le moyen de transport emprunté ? Retrouve-t-il des connaissances durant la traversée ? Comment dormir ou manger ? Quelles pensées l'animaient durant ce voyage ? Quelle est la moyenne des allers-retours entre la France et le pays d'origine ? Rentre-t-il pour des vacances ou pour des occasions particulières (mariage d'un parent, fête religieuse, démarche administrative à accomplir...) ? Quelle est sa perception de l'évolution sociale, politique et économique de son pays d'origine ?

### **- L'installation**

Arrive-t-il directement à Nice ou passe-t-il par des étapes en France ? Comment s'est passée l'installation dans le quartier ? Quelles sont les difficultés rencontrées pour obtenir un logement ? A-t-il changé de logement durant son séjour en France ? Selon lui, quelles sont les limites du quartier ? Y a-t-il des points de repères ou une toponymie « empirique » différente de celle officielle ? Y a-t-il des micro-quartiers à l'intérieur du quartier ? Comment a évolué le quartier : les habitations, les moyens de transports vers le centre-ville ? Y va-t-on souvent ? Au fil du temps, quels sont les rapports entre communautés dans le quartier ?

Quels sont les métiers exercés ? Quels sont les rapports avec ses employeurs ? A-t-il une activité syndicale ? Quelle est l'importance des réseaux communautaires pour trouver un emploi ? A-t-il changé de métier ? A-t-il l'impression d'avoir évolué socialement ?

D'autres personnes de la famille sont-elles arrivées par la suite ? Les a-t-il aidées ? Quels sont les rapports avec l'administration lors de la préparation des dossiers pour faire venir sa femme et ses enfants ? Comment se passe la scolarisation de ces derniers ? Y a-t-il des difficultés particulières ? Les enfants sont-ils aidés par des associations ? Quels sont les rapports intergénérationnels ? Envisage-t-il un retour définitif au bled ou non ? Pour quelles raisons ? Quels sont les lieux de sociabilité ? A-t-il demandé la nationalité française ?

### **- La religion**

Est-il pratiquant ? Si oui, où exerce-t-il ses rites religieux ? Pour le ramadan comment adapte-t-il son rythme de vie pour pouvoir pratiquer le jeûne ? Prépare-t-il des repas particuliers à cette occasion ?

### **- La langue d'usage**

Quelle est sa maîtrise du français ? Utilise-t-il sa langue natale ou le Français pour parler avec les Maghrébins ? Quelle langue est utilisée avec ses enfants ?

Cette grille de questions n'est qu'un repère, car chaque entretien a sa spécificité. En effet, malgré les similitudes évidentes dans les parcours des maghrébins, leurs trajectoires dépendent de leur genre, de leur origine géographique (milieu urbain ou rural), de leur niveau d'instruction, de leurs réseaux dans le pays d'accueil, de leurs parcours professionnels, de leur volonté d'intégration et de l'ultime choix de vivre seuls ou de faire venir leurs épouses. Nous avons réalisé les entretiens volontairement dans le désordre chronologique et thématique, afin de sortir de la logique de l'interrogatoire policier.

Si les immigrés concernés par l'enquête acceptent de parler de leur parcours en privé, ils sont majoritairement réticents à l'enregistrement des conversations et encore moins à les mettre à la disposition d'un large public. Pour cette raison, nous avons pris contact avec les directions de l'ADOMA et de l'AMICA, pour servir d'intermédiaire. Nous avons entrepris ensuite une démarche pédagogique, afin d'expliquer l'intérêt de cette entreprise. Mais le poids du passé « qui ne passe pas » et la méfiance des résidents de la Cité Nicéa fait que la majorité de ces derniers nous ait rejeté. Certains ont accepté cependant de livrer des témoignages sous couvert de l'anonymat. Une petite minorité a témoigné librement et a même revendiqué les enregistrements, afin de les faire écouter à leurs descendants. Avec les membres de l'AMICA

la démarche était plus facile. Cela peut être expliqué par le rapport de confiance que ces femmes ont avec l'assistante sociale qui a collaboré généreusement avec nous (Mme Fouzia Maali).

Malgré ces difficultés, il importe de souligner que l'opinion des résidents de la cité Nicéa a évolué, et ce, pour différentes raisons : d'abord les premiers interviewés ont expliqué aux autres résidents que notre démarche était mémorielle et qu'ils n'avaient divulgué que des « banalités » relatives à leur quotidien au cours des années 1970-1980. Ensuite, d'aucuns ont apprécié la compensation : livrer un entretien en échange d'un CD audio. Par ailleurs, grâce à notre présence régulière à la cité nous avons noué des liens personnels avec certains résidents. Enfin, puisque nous ne nous sommes intéressés qu'aux immigrés les plus âgés, les résidents ont compris que notre objectif répond seulement aux besoins d'une enquête scientifique et qu'il ne s'agissait point d'une intrusion brutale dans leur sphère privée.

Vu la richesse des témoignages nous souhaitons que le Conseil général des Alpes-Maritimes complète notre enquête par d'autres qui touchent autant un nombre plus important de résidents des foyers ADOMA que des immigrés installés dans notre département avec leurs familles. Cela élargira les perspectives de l'étude de l'histoire de l'immigration et aidera les spécialistes à répondre à certaines interrogations relatives au problème de l'intégration des Maghrébins en France. Il va sans dire que les enregistrements peuvent servir comme support pédagogique pour l'enseignement de l'histoire de l'immigration au niveau scolaire et universitaire.

### **Principales conclusions**

L'écoute des enregistrements permet de tirer les conclusions suivantes :

- bien que les immigrés appartiennent majoritairement à des milieux pauvres, d'aucuns affirment que leur décision d'immigrer était liée à des problèmes familiaux (divorce, différend avec le père, question d'héritage, etc.);
- l'arrivée dans le département des Alpes-Maritimes des immigrés interviewés s'explique par le poids des réseaux familiaux et communautaires dans la logique migratoire. C'est une piste qui mérite d'être approfondie par l'analyse des fiches des étrangers conservés aux Archives départementales ;
- pour les femmes, il n'y avait pas d'enthousiasme pour venir en France. C'est sous la pression de leurs époux - ayant compris que leur émigration n'est pas temporaire - qu'elles ont accepté de se détacher du pays d'origine pour se trouver dans un univers non familier;
- les difficultés de logement sont soulevées par tous les interviewés. Nombre d'entre eux ont même habité dans des immeubles en construction, des bidonvilles ou des cabanes. Ils rappellent, notamment qu'avant la construction du foyer SONACOTRA les conditions d'hygiène déplorables dans lesquelles ils ont vécu.
- la population concernée par l'enquête éprouve des difficultés à parler le français. D'ailleurs, une grande partie des entretiens est réalisée en arabe. Le faible niveau d'instruction et le côtoiement de personnes de même origine ne facilitent pas la maîtrise de la langue de leur pays d'accueil. Pour écrire une lettre, remplir les formalités administratives, lire les ordonnances médicales, etc., les analphabètes ont recours à des hommes de confiance, c'est ce qui les rend moins dépendants de la langue. Dans les chantiers, travaillant principalement avec des ouvriers de même origine, ils se sont toujours débrouillés avec un vocabulaire limité.

- La solidarité est la devise des immigrés. Mais il faut en distinguer plusieurs niveaux : familial, amical et communautaire.
- le rapport avec le pays d'origine est très fort. Pour les habitants de la cité Nicéa le choix est fait d'emblée de faire de leur présence en France « un éternel séjour temporaire », c'est pour cette raison qu'ils n'ont pas fait venir leurs épouses. Pour les femmes interviewées, la famille élargie est le vecteur de l'attachement au bled.
- le marché n'est pas seulement un lieu d'approvisionnement, mais aussi un lieu de rencontre;
- la toponymie de l'espace est différente de la définition officielle;
- les femmes affirment que leur intégration dans la société s'est faite principalement grâce à des rencontres devant les écoles et aux relations de voisinage;
- l'évolution du système de valeurs de leur culture d'origine intrigue les immigrés qui ont voulu laisser leurs femmes et leurs enfants au bled, afin de les faire vivre dans un milieu conservateur. Nombre d'entre eux ne regrettent pas leur décision de vivre cette séparation, car la France « Libère la femme ! ». Ils se rendent compte aujourd'hui que leurs épouses ont gagné d'autonomie et qu'elles gèrent effectivement les biens familiaux. Les enfants ont appris à vivre sans le père. Se trouvant devant cette réalité, nombreux restent en France après leur retraite et ne rentrent dans leurs pays qu'occasionnellement. Il ne faut pas oublier également que le système de retraite (diminution des allocations en cas de retour définitif) oblige les immigrés à prouver leur présence régulière en France à l'administration. Aussi faut-il les libérer de ces contraintes pour que leurs chambres soient occupées par des jeunes se trouvant devant des difficultés à trouver un logement.

**Témoignage de Mohammed Gezbiri (Marocain), né le 1<sup>er</sup> janvier 1920. Résident à la cité Nicéa. Entretien enregistré, le 15 novembre 2009, sur un appareil Edirol (format Wave), Archives départementales des Alpes-Maritimes, corpus « Récits de vie » : 14AV98**

**Transcrit et traduit de l'arabe par Riadh Ben Khalifa**

## **Présentation**

Mohammed Guezbiri, de nationalité marocaine, est arrivé en France en 1958, à l'âge de 38 ans. Il faisait partie de ces prolétaires ayant souffert de la crise économique et sociale qui s'intensifia avec l'indépendance du Maroc<sup>5</sup>. Après le départ de son patron en 1956, il sombra dans la précarité, car les petits emplois qu'il occupait ne pouvaient subvenir aux besoins matériels de sa femme, de ses deux enfants et de ses parents. Il songea alors à émigrer, mais cette solution n'était pas si facile. En effet, les autorités marocaines, voulant garder une main-d'œuvre bon marché, n'accordèrent pas si facilement de passeports à ceux qui voulaient quitter le pays.

Les détenteurs de ce document de voyage pouvaient entrer en France en tant que « touriste », puis chercher un emploi et régulariser leur situation. « *La mise en exploitation de ressources énergétiques nouvelles, les grands travaux d'équipement, la construction de logements, la sidérurgie, la chimie, les industries de consommation, comme l'automobile et*

---

<sup>5</sup> Amine Samir, *L'économie du Maghreb*, vol.1, *La colonisation et la décolonisation*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1966 ; Tiano André, *Le Maghreb entre les mythes : l'économie nord africaine depuis l'indépendance*, Paris, P.U.F., 1967.

*les appareils électroménagers, qui devinrent un des fondements de la croissance, offrirent de nombreux emplois*<sup>6</sup>». La faiblesse démographique de la France et le tarissement des flux migratoires européens n'assurèrent pas à l'économie française les bras dont elle avait besoin. Cela s'explique par l'essor économique de nombreux pays qui constituaient naguère des foyers d'émigration et par les entraves imposées par l'U.R.S.S. et les dictatures espagnole, portugaise et yougoslave à la sortie de leurs nationaux.

« *L'immigration contrôlée se révélait [ainsi] incapable d'étancher la soif de main-d'œuvre que la France de l'expansion développait*<sup>7</sup>». Les autorités françaises diffusèrent alors, le 18 avril 1956, une circulaire qui permettait de recruter des maghrébins présents dans la Métropole. En voici un extrait : « *vous devrez également tenir compte de toutes les possibilités de compensation sur le plan national qui vous auraient été signalées par l'administration centrale par suite notamment des possibilités de recrutement qui pourraient se manifester dans la main-d'œuvre nord-africaine en métropole*<sup>8</sup>».

La seconde possibilité consistait à chercher un contrat de travail avec une entreprise française. Ce document était un préalable à l'obtention d'un passeport. Ces restrictions offraient à des fonctionnaires véreux la possibilité de tirer profit de cette politique. Mohammed Guezbiri fut l'une de leurs victimes. Il aurait été aidé par un Français qui travaillait encore au ministère des Affaires sociales marocain. Les difficultés administratives dans le pays d'origine étaient telles que notre interviewé considère aujourd'hui qu'elles furent le principal obstacle dans sa trajectoire. L'émigration représentait, notamment pour la population rurale marocaine<sup>9</sup> appauvrie par les caprices du climat et l'explosion démographique, « un mode de vie<sup>10</sup> », car elle procurait des ressources pouvant assurer la survie de la famille, voire lui offrir certaines commodités. Aussi l'immigré se devait-il de vivre chichement et de travailler durement pour être à la hauteur de sa mission.

Se trouvant dans la précarité, les candidats à l'émigration ne pouvaient se procurer le prix du billet de voyage qu'en s'endettant ou en vendant leurs biens<sup>11</sup>. Mohammed Gezbiri vendit donc sa baraque, sise au bidonville Karyan Ben M'sik à Casablanca<sup>12</sup>, pour financer sa traversée et laisser une somme d'argent à sa famille. Arrivé à Nice où se trouvait le siège de l'entreprise qui lui avait fourni un contrat de travail, il ne chercha point le confort. Il habita sur les chantiers où il travaillait comme maçon et pour s'assurer des ressources complémentaires, il pratiquait, ses jours de repos, le négoce au Bidonville de la Digue des Français<sup>13</sup>. Comme cette activité s'avéra lucrative, il lui consacrait trois jours par semaine, notamment après la création, en 1976, du marché de la cité « Nice-Village ».

Le témoignage de Mohammed Guezbiri nous livre des données sur l'histoire des mentalités et invite à des réflexions sur l'intégration des Maghrébins en France. Le rapport complexe avec le pays d'accueil ne peut être isolé de l'héritage culturel des immigrés et de leurs trajectoires. Notre interviewé travaillait dans le bâtiment et le commerce. Ces activités professionnelles l'amènèrent à vivre la plupart du temps avec les siens dans des milieux où

---

<sup>6</sup> Schor Ralph, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1996, p. 200.

<sup>7</sup> Viet Vincent, *La France immigrée, Construction d'une politique 1914-1997*, Paris, Fayard, 1998, p. 235.

<sup>8</sup> Cf. Spire Alexis, *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 2005, annexe I, pp. 366-369.

<sup>9</sup> Noin Daniel, *La population rurale du Maroc*, Paris, P.U.F., 1970.

<sup>10</sup> Liauzu Claude, *Histoire des migrations en Méditerranée occidentale*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1996, p. 132.

<sup>11</sup> Certains pouvaient obtenir un billet de leur futur employeur.

<sup>12</sup> Benkirane Réda, *Bidonville et recasement, modes de vie à karyan Ben M'sik (Casablanca)*, Institut Universitaire d'Études du Développement (IUED), Université de Genève, 1993.

<sup>13</sup> Youssfi Nadhem, « Les Tunisiens dans le bidonville de la "Digue des Français " à Nice », *Recherches régionales*, n° 194, 2009, pp. 57-69.

l'arabe était la langue courante. Le français n'était utilisé que pour effectuer des démarches administratives ou pour parler brièvement avec ses patrons. Mohammed Guezbiri évoluait donc dans une société parallèle qui possédait ses codes et ses valeurs propres. Aujourd'hui, nous pouvons constater que l'espace marginal à savoir le foyer de travailleurs n'est en phase ni avec l'évolution de la société française ni avec celle des pays d'origine. Les pouvoirs publics semblent encore s'accommoder de cette situation, car ils n'ont ni le bon diagnostic, ni le bon remède à cette anomalie.

Âgé aujourd'hui de 90 ans, Mohammed Guezbiri comme d'autres immigrés ne demanda jamais la nationalité française. Cela nous montre que l'accès à la citoyenneté n'est pas une fatalité ou l'accomplissement logique du parcours d'un étranger. Les chantres de l'intégration ou de l'assimilation se doivent de comprendre que l'accès à la nationalité n'est pas une quête de tous les immigrés. Faut-il respecter ce choix ou lancer une politique qui ferait obligatoirement de chaque étranger installé de longue date en France un candidat à la nationalité française ?

Mohammed Gezbiri fit également le choix de ne pas faire venir sa femme et ses enfants en France. Bercé dans un milieu conservateur, il refusait le modèle d'éducation « à la française » qu'il trouvait « liberticide ». En outre, la nature des rapports hommes/femmes fondés sur l'égalité étaient contradictoires avec sa conception de la vie de couple où la seule fonction de l'épouse consistait à s'occuper de son mari et de ses enfants<sup>14</sup>. L'observation de l'expérience d'autres immigrés le confortait dans ses choix. Selon lui, certaines femmes se libéraient des traditions grâce à la protection juridique qui leur étaient offertes par le droit français. De plus, point n'était capable d'empêcher sa femme de travailler, ce qui était inconcevable pour lui.

Le cas de Mohammed Gezbiri n'est pas rare; il suffit de se déplacer dans une cité de travailleurs pour se rendre compte de l'importance du nombre des immigrés « isolés ». Certains reconnaissent cependant qu'ils n'ont pas pu faire venir leurs familles à cause de leurs hésitations et des conditions exigées pour le regroupement familial<sup>15</sup>. Qu'elle soit un choix ou une obligation, la vie d'un immigré « isolé » est une véritable souffrance affective et sexuelle que Tahar Ben Jelloun qualifia de « *la plus haute des solitudes* ».

Pour cacher ses faiblesses - ou peut être ses regrets - notre interviewé, pudique, évita ce sujet et se montra attaché à ses certitudes. Aussi faut-il penser à ce passage rédigé par l'un de ses compatriotes : « *Pour parler de cette misère [sexuelle], il faut la connaître et non la supposer (on peut cependant la deviner à défaut de la pénétrer : cela n'excuse pas ceux qui n'en parlent pas et pratiquent une discrimination dans l'ordre de la dénonciation). Pour la connaître, quand on ne la vit pas, il faut tout simplement donner la parole, aux travailleurs eux-mêmes. Comment est-ce possible ? Il ne s'agit pas d'aller, micro en main, recueillir les confidences d'un immigré, un jour de repos, dans sa chambre. Il ne vous dira rien. La seule solution serait d'être là quand il a décidé de parler, et ceci n'est possible que dans des cas particuliers que j'appellerai des situations limites, où l'homme est acculé à livrer son discours, n'en pouvant plus de souffrir la misère*<sup>16</sup> ».

Puisque les conditions optimales d'un entretien sont difficiles à réunir, la question qui vient à notre esprit, à la lecture de ce passage, est la suivante : une enquête est-elle forcément tronquée.

## Transcription

---

<sup>14</sup> La lecture du livre de Bourdieu Pierre, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998, offre des outils pour comprendre cette mentalité.

<sup>15</sup> Jault-Seske Fabienne, *Le regroupement familial en droit français et allemand*, Paris, revue général de jurisprudence, 1996.

<sup>16</sup> En Jelloun Tahar, *La plus haute des solitudes*, Paris, Paris, Seuil, 1979, pp. 16-17.



« R.B.K : Voilà M. Guezbiri, on commence l'enregistrement. Parlons d'abord de *l'Oued*<sup>17</sup>,

M.G. : À propos de *l'Oued* : les étrangers arabes se sont installés progressivement dans une zone non habitée. Ils ont construit des baraques. Rapidement celles-ci sont même devenues un objet de transaction. Un marché est né dans la foulée. Dimanche et les jours fériés *l'Oued* est devenu un lieu de rencontre avec des immigrés qui n'y habitaient pas. En fait, il y avait des « cafés » où on trouvait de l'alcool, de la drogue, le jeu et même des proxénètes qui faisaient travailler des femmes.

R.B.K : Elles étaient de quelles origines ?

M.G. : arabes !

Les proxénètes les faisaient venir de Marseille et il arrivait pour certaines d'entre elles de se faire tuer, lorsqu'elles réclamaient leur argent ou lorsqu'elles voulaient partir ailleurs. En fait, dans les « cafés » [à prostitution] il existait une porte qui donnait sur les baraques et une autre sur le fleuve. C'est par là qu'elles étaient jetées après avoir été éventrées. L'eau transportait les cadavres loin de *l'Oued*. D'autres femmes les remplaçaient rapidement.

R.B.K. : Y avait-il un marché comme celui qui se trouve à côté [Cité Nicéa] ?

M.G. : C'est vrai. Il y avait des commerçants permanents qui vendaient de la viande de l'alcool, mais pour le samedi et le dimanche, il y avait des commerçants qui venaient de l'extérieur. J'en faisais partie. J'achetais des produits chez « Monoprix » et ailleurs et les vendais au marché de *l'Oued*.

Les habitants les plus anciens vendaient et louaient des baraques et même des places pour les commerçants et pour ceux qui cherchaient un logement. Si vous vous installiez dans un endroit pour vendre, il y avait toujours quelqu'un vous disait : « c'est ma place ! Si tu veux je te la vends ou te la loue ». Et là vous n'aviez plus le choix !

R.B.K., Quelles étaient les nationalités des habitants de *l'Oued* ?

M.G. : C'était un mélange de Marocains, d'Algériens et de Tunisiens. Les *N'sara*<sup>18</sup> venaient rarement à *l'Oued*. Constatant que l'état de *l'Oued* était déplorable, les autorités ont pris la décision de construire un foyer. Elles ont demandé aux consuls de Tunisie, d'Algérie et du Maroc d'aider leurs frères. Elles leur ont expliqué l'intérêt d'améliorer la situation des habitants de *l'Oued* qui vivaient dans le désordre. Le consul d'Algérie était d'accord. Celui de la Tunisie était du même avis. En revanche, le consul du Maroc a refusé de contribuer à cet effort prétextant que les Marocains n'habitaient pas *l'Oued*. Pour lui les Marocains résidaient ailleurs.

Les consuls de Tunisie et d'Algérie ont apporté une grande contribution financière [au projet de construction du foyer]. À l'époque, l'Algérie était dirigée par Boumediene ; la Tunisie par Bourguiba. Enfin, le foyer a été construit grâce à cette aide.

Pour ce qui me concerne, à l'époque, j'avais une baraque que j'avais achetée.

R.B.K. : Elle vous a coûté combien ?

M.G. : Je ne me rappelle plus, mais je sais qu'elle ne m'avait pas coûté beaucoup d'argent. Si elle était chère je ne l'aurais pas achetée.

R.B.K. : Y habitiez-vous également ?

M. G. Non, moi j'habitais Antibes et j'arrondissais mes revenus en faisant du commerce à *l'Oued*.

R.B.K. Aviez-vous un autre travail ?

M.G. En fait, je travaillais principalement dans le bâtiment. La baraque que j'avais achetée, était utilisée seulement comme un local pour mon commerce. Personne ne dormait à

---

<sup>17</sup> C'est le nom donné par les Maghrébins au bidonville de la Digue des Français.

<sup>18</sup> Ce peut être traduit par le mot de « chrétien ». Mais le sens figuré du mot *N'sara*, désigne les Européens.

l'intérieur. À la fin de la journée, je fermais ma baraque avec une clé et je me déplaçais à Antibes avec une moto.

Un jour, on est venu me voir pour me dire que le bidonville serait rasé.

Je n'ai pas été voir les responsables, car je n'avais pas droit aux nouveaux logements. Mais une semaine plus tard j'en ai fait la demande.

*L'Oued* n'a pu être évacué complètement qu'après sa destruction, En effet, de nouveaux immigrés ont investi les baraques évacuées par les autorités. Je me rappelle d'ailleurs qu'un bulldozer a failli écraser un homme qui était complètement saoul dormant dans une baraque.

Un jour, je suis allé à *l'Oued*, j'ai trouvé une croix sur ma baraque. On m'a dit que les habitants des baraques allaient être déplacés.

R.B.K. : C'était en 1976<sup>19</sup> ?

M.G. Non après !

Il y avait un autre *Oued*<sup>20</sup>, mais je ne l'ai jamais visité. Je sais que ses habitants étaient arabes. Il se trouvait au croisement de la route qui mène à Nice et de celle de l'aéroport.

R.B.K. : s'agit-il de *l'Oued* de la route de Marseille ?

M.G. : Je ne connais pas le nom précis. Je l'ai vu de loin. Je ne le connaissais pas de l'intérieur, mais il était plus petit que *l'Oued* que je fréquentais.

Un jour - c'était un dimanche - des responsables sont venus nous voir pour nous informer que les habitants de *l'Oued* devaient être déplacés.

Des voitures de police, des bus, des bulldozers étaient sur place. On demandait aux habitants de s'inscrire sur une liste et de prendre une valise avec leurs affaires.

S'ils ne rasiaient pas complètement *l'Oued*, il y aurait toujours des baraques.

Ceux qui avaient un commerce à *l'Oued* ont eu la possibilité d'en créer un autre ici<sup>21</sup> (à la cité).

R.B.K. : Les mêmes commerçants ?

M.G. : Oui les mêmes. Mais désormais il faut demander une autorisation.

R.B.K. : Avez-vous réussi à créer votre commerce à la cité ?

M.G. : Il fallait avoir une autorisation. Faire du commerce n'était pas interdit, mais il fallait respecter certaines démarches administratives.

L'ancien directeur de la cité - pied noir - était un homme très gentil. C'est lui qui gérait le marché. Je lui ai demandé un logement.

R.B.K. : Et vous habitiez Antibes ?

M.G. : Oui, j'avais un logement provisoire. Mais je voulais avoir une chambre ici.

R.B.K. : Habitez-vous sur le chantier ?

M.G. : Oui et également dans des squats.

Le directeur m'a dit : « Venez me voir l'après-midi ». Je suis allé le voir, il a tenu parole. C'est ainsi que j'ai déménagé d'Antibes.

Dès lors j'ai cherché un emploi à Nice. Je travaillais deux à trois jours par semaine et les samedis-dimanches je me consacrais à mon commerce.

On gagnait beaucoup plus avec le commerce qu'avec le travail dans le bâtiment.

R.B.K. : Et c'est moins pénible.

M.G. : En effet, mais il fallait avoir un travail déclaré pour garantir sa retraite et pour avoir la sécurité sociale.

---

<sup>19</sup> Le bidonville de la Digue des Français a été résorbé le 16 mars 1976. Voir *Nice Matin* du 15 mars 1976 : « La fin du bidonville de la Digue des Français. En détruisant demain le dernier grand bidonville de France, le bulldozers changent la vie de 15000 travailleurs immigrés ».

<sup>20</sup> Les entretiens avec les autres immigrés nous ont appris que le bidonville de la route de Marseille s'appelait : *Quartier Lacheb*.

<sup>21</sup> Le premier foyer a été nommé par les autorités « Nice-Village ». Les immigrés, lui ont donné le nom de *l'Oued*. Aussi le mot désigne-t-il un rassemblement d'immigrés de sexe masculin.

C'est toujours mieux de faire du commerce.

R.B.K. : Pouvez-vous me faire une description de *l'Oued* ?

M. G. : C'était des barques construites avec des cartons et des planches.

R.B.K. : Et de l'intérieur, c'était comment ? En moyenne, y avait-t-il combien d'habitant dans chaque baraque ?

M.G. : Trois, quatre personnes. Mais moi, j'habitais seul à Antibes. Je n'aimais pas vivre avec d'autres individus dans un petit espace. De plus on risquait d'avoir toujours des problèmes : se faire voler son argent par exemple. Ce n'est pas bien deux hommes dans une seule chambre.

R.B.K. : Malgré ces risques, certains habitaient à six.

M.G. : Parfois dix. Je trouve qu'on ne peut avoir la paix que si on est seul.

R.B.K. : Et pour ceux qui habitaient *l'Oued*.

M.G. Lequel ?

R.B.K. : L'ancien *Oued*. Je voudrais savoir quelle était la nature des relations entre les Maghrébins ?

M.G. : Les Marocains étaient une minorité. Ils ne représentaient que 4 ou 5 %. En revanche, les Tunisiens et les Algériens étaient nombreux. D'ailleurs, ils se bagarraient tout le temps.

R.B.K. : Quelles étaient les raisons de ces bagarres ?

M.G. : C'était pour des futilités : le jeu, l'alcool, les prêts non remboursés, les femmes. Bref, que pour des banalités, jamais pour des choses importantes.

R.B.K. : Est-ce qu'ils s'entraidaient ?

M.G. : Oui, bien sur. Les Algériens aidaient les Algériens. Les Tunisiens aidaient les Tunisiens. Ces derniers étaient particulièrement solidaires, mais ne s'entraidaient qu'entre eux. Pour les Algériens c'est particulier. Vous savez qu'à l'époque lorsqu'un Algérien envisageait de rentrer chez lui, il ne le disait jamais, car ses compatriotes pouvaient avertir des bandits à Marseille qui risquaient de le braquer. Il faut dire également qu'à l'époque les immigrés n'avaient pas l'habitude de déposer l'argent ou de faire des transactions par le réseau bancaire.

R.B.K. : Certains se faisaient braquer !

M.G. : Oui et certains se faisaient même tuer. Il n'y a que les Algériens qui faisaient cela. Les Tunisiens ne se livraient jamais à cette activité. Ils ne font jamais du mal aux autres, mais nombre d'entre eux sont antipathiques. Même quand vous les saluez; lorsqu'ils savent que vous n'êtes pas Tunisien, ils ne vous répondent pas. Mais, ils ne vous font jamais du mal. En revanche, les Algériens sont des tueurs, des bandits et des voleurs ! Ils n'ont aucun scrupule. Les Tunisiens s'entraident entre eux, par exemple en cas de maladie.

R.B.K. : Comment faisaient les habitants de *l'Oued* pour s'approvisionner ?

M.G. : Il y avait de tout. Mais ce qui faisait la spécificité de *l'Oued* c'est la vente de la viande [halal] et du *méchoui* [viande grillée]. Certains venaient de l'extérieur pour en manger.

Les habitants de *l'Oued* préparaient à manger à l'intérieur des baraques.

R.B.K. : Et pour les vêtements ?

M.G. : Tout pouvait être vendu là bas. Il y avait beaucoup de produits

R.B.K. : Ceux qui rentraient au bled, ramenaient-ils des produits recherchés par les immigrés ?

M.G. : Ça c'était la spécialité des Tunisiens. Ils ramenaient des dattes et toute sorte de légumes. Quant aux Algériens, ils ne ramenaient que la drogue !

R.B.K. : Les Marocains ne ramenaient-ils pas de produits prohibés ?

M.G. - Non, que des produits utiles !

R.B.K. : Vous êtes arrivé en quelle année en France ?

M.G.- le 14 juillet 1958, c'était un jour férié. À l'époque, il était possible de venir de deux façons en Europe. La première était légale. La seconde était clandestine. On payait des

passagers qui venaient avec une vieille barque. Il arrivait que ces derniers noient exprès les émigrés au large, entre le Maroc et l'Espagne.

R.B.K. À l'époque pour venir, fallait-il un visa ?

M.G. : Non, pas de visa, mais un contrat de travail validé par les autorités marocaines. Il fallait justifier son arrivée en France de deux façons : faire du tourisme ou travailler. Dans le premier cas il fallait montrer une importante somme d'argent aux douaniers. Il n'était pas facile d'ailleurs d'avoir beaucoup d'argent. Dans le second cas, il fallait justifier sa présence par un contrat de travail.

On me disait qu'en Hollande, il y avait beaucoup de travail. Après avoir travaillé quelques années en France j'ai décidé d'y aller. J'ai présenté mon passeport au consulat de ce pays. On m'a dit : « Quelle est votre destination ? » Je lui ai dit Amsterdam.

R.B.K. : c'était en quelle année ?

M.G. : 1964-1965. Le consul<sup>22</sup> m'a dit : « vous allez faire quoi ? » ; c'est le point le plus important. Je lui ai dit que j'y allais pour le tourisme. Il m'a demandé si j'avais l'argent, je lui ai montré une liasse de billets. J'ai eu mon visa sans problème.

Arrivé à Amsterdam, je me suis adressé à un homme roux, comme tous les Hollandais. Je lui ai parlé arabe. Il ne comprenait rien. Je suis tombé plus tard sur un Tunisien. Il m'a dit : « là je pars au travail. Je ne peux pas t'aider. Mais continue tout droit dans cette rue. Tu tomberas au numéro 76 sur un hôtel géré par un Marocain. Il t'aidera ».

Effectivement ce Marocain m'a présenté à trois compatriotes qui partageaient la même chambre. Ils lui ont dit « on ne veut pas de lui. Il va nous voler ». Il leur a dit « mais vous avez quoi qui se vole ? Vous êtes démunis ». Ils ont fini par accepter sa proposition.

Je sortais pour chercher du travail, mais à vrai dire, je n'ai pas aimé la Hollande.

R.B. K. : Qu'est ce que vous n'avez pas aimé dans ce pays ?

M.G. : Il pleuvait tout le temps. Le ciel était voilé et il faisait froid. On voyait rarement le soleil. La France est un beau pays. Elle n'est pas comme la Hollande.

R.B.K. : Avez-vous travaillé là bas ?

M. G. – Je n'ai aimé ni ce pays, ni sa monnaie qui n'avait pas une grande valeur : la Flora. De plus il y avait beaucoup de débauche. Des quartiers entiers lui sont réservés.

J'ai décidé alors de rentrer à Antibes.

R.B.K. : Dans la région de Nice, lorsque vous êtes arrivé la première fois, connaissiez-vous des Marocains ?

M. G. : Un seul qui fréquentait comme moi le bureau de travail au Maroc. On s'est perdu de vue, et lors de mon premier voyage, il était dans le même bateau. Il était déjà venu en France. J'ai dormi chez lui une nuit à Nice. Le lendemain le patron qui m'a embauché m'a demandé si j'avais besoin de quelque chose en particulier avant de m'envoyer travailler à Antibes. Au début il était gentil, mais il n'a pas tardé à piétiner mes droits.

R.B.K. : Et qui vous expliquait vos droits ?

M.G. : Les ouvriers. J'ai arrêté de travailler avec lui après quelques mois et j'ai cherché un autre patron. À l'époque, quand vous cherchiez un travail vous en trouviez vingt.

R.B.K. : Avez-vous travaillé avec beaucoup de patrons ?

M. G. : Souvent, je restais en moyenne six mois. Le maximum, c'était un an. Je n'avais un contrat qu'avec le premier patron.

R.B.K. : Comment avez-vous pris contact avec lui ?

M.G. : Grâce à mes réseaux dans mon « quartier <sup>23</sup> » au bled ?

R.B.K. : Il s'appelait comment ?

M.G. : Karyan Ben M'sik. C'est un « quartier » entièrement fait de baraques. Je n'avais pas les moyens de vivre dans une construction en pierre.

---

<sup>22</sup> Il s'agit probablement d'un fonctionnaire au consulat des Pays-Bas.

<sup>23</sup> Il parle ici du bidonville de Ben M'sik à Casablanca.

R.B.K. Étiez-vous pauvre ?

M.G. J'ai travaillé vingt ans dans la construction d'un barrage. J'étais polyvalent.

R.B.K. Étiez-vous marié avant votre arrivée ?

M.G. : oui

R.B.K. : Aviez-vous des enfants ?

M.G. : Oui, j'avais deux enfants adoptés. Au « quartier » [Ben M'sik]. J'étais propriétaire de ma baraque. Je l'avais achetée pour éviter de payer un loyer chaque mois.

Après la fin des travaux du barrage, mon père est rentré chez lui.

R.B.K. : À la campagne ?

M.G. : Non, c'est un lieu pas loin de Marrakech

R.B.K. : Lorsque vous êtes arrivé, quel âge aviez-vous ?

M.G. : 35 ou 38 ans ?

Lorsque j'étais à Casablanca, mon père est venu me voir. Il m'a dit « On t'a trouvé une femme ». Je lui ai dit : « Que Dieu bénisse ta volonté ». Après mon mariage Dieu m'a facilité la vie je trouvais facilement du travail.

R.B.K. : Votre femme était une cousine ?

M.G. : Non, une voisine.

R.B.K. : Après votre mariage, habitait-elle avec vous à Ben M'sik ?

M.G. : Effectivement. J'avais acheté une baraque à 15000 Dirhams. Ma femme est venue vivre chez moi, après notre mariage. À l'époque, je travaillais dans une société et j'étais bien. Mais, après le retour du roi<sup>24</sup>, les *N'sara* ont quitté le pays. La société dans laquelle je travaillais a fermé ses portes.

R.B.K. : Là on parle de 1956 ?

M.G. : Non, deux ans après le retour du roi, les *N'sara* sont partis ! À ce moment là j'ai perdu mon travail et je n'arrivais plus à en trouver.

R.B.K. : Connaissez-vous les raisons de cette fermeture ?

M.G. : Avec les patrons *Gaouri* on était bien. Avec les patrons arabes « tu ne manges pas de pain ! ». Les *Gaouri* payaient régulièrement les ouvriers et sans détour. Avec les patrons arabes il fallait courir après eux pour arracher de « l'argent de poche ».

Avant l'indépendance, je ne travaillais qu'avec les *Gaouri*. Bref, j'ai perdu mon boulot après le départ des Européens. Je dépensais l'argent que j'avais mis de côté et en même temps je cherchais du travail.

Chaque fois que je m'adressais à un patron, il me disait « tu rêves ! ». Les temps étaient difficiles. Mais, j'ai réussi à trouver un travail chez un commerçant ; c'était pour deux ou trois heures par jour.

Je rentrais chez moi pour manger avant de faire le tour des usines le soir dans l'espoir de travailler, notamment pour les postes de minuit jusqu'au matin. Je restais devant l'usine et si quelqu'un était absent je le remplaçais. Il m'arrivait d'enchaîner deux, trois jours et même un mois.

R.B.K. : Et votre père, il faisait quoi ?

M.G. : À cette époque mon père ne travaillait plus. Il était vieux. C'est moi qui avais la charge de toute la famille.

R.B.K. : Avez-vous des frères ?

M.G. : Ils n'étaient pas bien ! « Si vous donnez à l'un de mes frères un seau et lui demandez de le remplir du fleuve, il revient les mains vides en vous disant qu'il n'avait pas trouvé d'eau ».

R.B.K. : Étaient-ils des malades mentaux ?

---

<sup>24</sup> Rappelons que le roi Mohammed V Ben Youssef qui soutenait l'indépendance du Maroc- fut déposé le 20 août 1953 et fut contraint à l'exil jusqu'au 16 novembre 1955.

M.G. : Ils étaient malhonnêtes. Depuis la fin de la construction du barrage, c'est moi qui me chargeais d'assurer la survie de la famille.

R.B.K. : combien de frères avez-vous?

M.G. : Deux.

R.B.K. : combien étiez-vous dans la famille ?

M.G. : Mon père, ma mère, ma femme et mes enfants.

Je les entretenais avec mon père, puis tout seul. J'étais un bon travailleur. Je ne fumais pas. Je ne consommais pas d'alcool. Mes frères étaient tout le contraire. Ils buvaient l'alcool, fumaient *El Kamia* [haschich]. Ils n'étaient pas bien; c'étaient des nuls.

R.B.K. : Une fois en France, avez vous songé à faire venir votre femme.

M.G. : Non.

R.B.K. : Pourquoi ?

M.G. : Je ne vous le cache pas : au début, j'avais pensé à la faire venir, mais j'ai changé d'avis. La femme, quand elle vient en France, elle se révolte ! Elle comprend des choses ! Elle désobéit ! Elle veut devenir indépendante ! Elle veut même travailler ! Je connais pas mal de femmes qui ont fait des coups tordus à leurs maris. Parlons par exemple des mésaventures d'un Marocain qui a fait venir sa femme – une Algérienne – Elle l'a convaincu de contracter un crédit pour acheter une voiture. Elle a même réussi à lui en faire acheter une autre. Une fois en Algérie, elle a vendu les deux voitures et c'est son mari qui s'est trouvé face à un crédit énorme.

R.B.K. : Donc, à votre avis, une fois ici les femmes changent.

M.G. : Ici elles veulent travailler et prendre tout l'argent de leurs maris.

R.B.K. : Alors, vous n'aimez pas les femmes qui travaillent ?

M.G. : J'aime les femmes qui respectent les traditions

R.B.K. : C'est à dire ?

M.G. : Comme au bled !

R.B.K. : comment c'était ?

M.G. : Ma femme s'occupait de ses enfants. Au bled je lui envoyais de l'argent. Elle dépensait une partie et elle mettait le reste de côté. Ici les femmes sont avides. Elles n'obéissent pas à leurs maris.

R.B.K. : Puisque votre femme est restée au bled, c'est quoi le rythme de vos allers-retours ?

M.G. : En moyenne, je rentrais tous les six mois. Parfois je restais un an [en France]. Cela dépendait du rythme de travail. Je rentrais une ou deux fois par an pour passer un mois ou deux. Maintenant je suis à la retraite, je n'ai plus les mêmes contraintes.

R.B.K. : Au mois de *Ramadan*, comment vous organisiez-vous?

M.G. : On fait le jeûne comme tous les musulmans. On prépare à manger comme au bled. Mon retour n'est pas une obligation. Ma femme a une procuration. Si elle a besoin d'argent, elle peut en retirer de la banque. Actuellement, son frère vit chez elle. C'est avec lui qu'elle fête l'Aïd.

R.B.K. : Parlez-vous le Français ?

M.G. : Je parlais déjà le Français depuis que j'étais au bled. J'avais fait des cours de soir pendant 4 ou 5 ans.

R.B.K. : Donc, vous vous débrouillez très bien ?

M.G. : Je n'ai pas besoin d'un traducteur au travail ou pour effectuer des démarches administratives.

R.B.K. : Avez-vous fait venir d'autres membres de votre famille.

M.G. : Non. Je n'ai fait venir personne.

R.B.K. : Quelles sont les difficultés face auxquelles vous vous êtes trouvé en France ?

M.G. : Les difficultés étaient liées particulièrement aux démarches administratives avant de venir en France.

R.B.K. : Comment avez-vous effectué ces démarches ?

M.G. : Un voisin m'a informé qu'un *Gaouri* donnait des contrats de travail. Il m'a fourni également des indications sur son adresse, mais je n'ai pas réussi à la trouver.

J'ai demandé donc à mon voisin de m'accompagner au bureau de cet intermédiaire.

R.B.K. : Vous a-t-il fait un contrat de travail ?

M.G. : Attendez... le *Gaouri* était dans un bureau. Devant l'immeuble, il y avait une foule. Les gens étaient bloqués parce qu'ils étaient des manœuvres. Lorsque nous nous sommes présentés, le *Gaouri* nous a demandé ce qu'on voulait.

On lui a dit qu'on cherchait du travail.

Il nous a demandé ce qu'était notre métier.

On lui a dit que nous étions maçons. À ce moment il nous a donné un papier pour le présenter aux autorités marocaines. J'ai accompli alors de multiples démarches administratives. On m'a demandé de passer dix jours plus tard.

Je suis allé les voir à la date prévue. On m'a demandé encore une fois de revenir dans dix jours. C'était un moyen pour me contraindre à payer un pot de vin. Bref, on m'a dit finalement que je n'avais pas le bon papier. Je me suis fâché et j'ai failli déchirer le document. Je me suis rendu rapidement compte que cela ne servait à rien.

R.B.K. : Avez-vous accepté finalement de payer ?

M.G. : J'ai décidé d'aller à la capitale, au ministère des Affaires sociales. Là j'ai eu de la chance. Car j'ai eu affaire à un fonctionnaire *Gaouri*. À ce moment, je me suis dit « ça va s'arranger ». Si c'était un fonctionnaire arabe, il ne se serait pas soucié de moi. Il n'aurait pensé qu'à son pot de vin. Le *Gaouri* m'a demandé de remplir un formulaire, de faire des photocopies du contrat et d'aller faire une visite médicale.

Je suis allé alors à l'hôpital désigné par le fonctionnaire [Sidi Fetah]. On m'a donné un premier rendez-vous après dix jours. J'ai eu les résultats cinq jours plus tard. Muni d'un certificat, je suis allé de nouveau au ministère des Affaires sociales.

R.B.K. : En somme, quelles étaient les pièces du dossier ?

M.G. : Une pièce d'identité, la visite médicale et un contrat de travail.

On m'a donné un papier pour que je récupère le passeport. C'était au mois de Ramadan, et naturellement les fonctionnaires arabes ne s'occupaient de rien. C'est le même *Gaouri* qui m'a pris le dossier. Il m'a demandé 15 francs. Je lui ai donné la somme réclamée. Il m'a dit : dans dix, jours on vous donnera votre passeport et ce fut le cas.

R.B.K. : Quel est le moyen de transport que vous avez emprunté pour venir en France ?

M.G. : J'ai pris le bateau.

R.B.K. : Comment avez-vous fait pour avoir le billet ?

M.G. : Je n'avais pas les moyens pour payer 12.500 dirhams ou francs<sup>25</sup> ( je ne sais plus). J'ai essayé d'emprunter de l'argent, en vain. La seule solution qui me restait, c'était de vendre la baraque. Je l'ai vendue à 30.000 francs alors que je l'avais achetée à 15.000. J'ai envoyé ma femme chez mon père avec la moitié du prix de vente.

R.B.K. : Quel fut le port de votre départ ?

M.G. : Casablanca.

R.B.K. : Vous avez débarqué dans quel port ?

M.G. : Celui de Marseille, puis j'ai pris le train vers Nice.

R.B.K. : Pourquoi Nice en particulier ?

M.G. : La compagnie qui m'a fourni un contrat était à Nice. Je suis arrivé dans cette ville le 14 juillet avec un autre Marocain que j'avais rencontré sur le bateau. Je me suis présenté à l'entreprise le lendemain.

---

<sup>25</sup> Le 17 octobre 1959 le dirham marocain est créé. Il remplaça le franc marocain, son illustre prédécesseur créé sous le Protectorat français.

L'employeur m'a dit : « voulez-vous vous reposer ou attaquer de suite ? ». Je lui ai dit : « je préfère commencer demain ».

Il m'a présenté au contremaître et m'a demandé si j'avais besoin de nourriture ou d'argent. Je lui ai dit que j'avais 5.000 Francs sur moi.

R.B.K. : Comment avez-vous fait vos papiers ?

M.G. : Après une semaine de travail, j'ai demandé au patron de me donner une attestation de travail. J'ai été voir la police à Nice. Elle m'a fait remplir un formulaire. J'ai eu ainsi une carte de travail.

R.B.K. : Avez-vous sollicité la nationalité française ?

M.G. : Non, c'est un péché !

R.B.K. : Ah bon, qui vous a dit cela ?

M.G. : [silence]

R.B.K. : Je me posais la question parce que de nombreux Musulmans sont devenus Français.

M.G. : Ceux-ci ne sont pas sincères. Ils n'ont sollicité la nationalité que pour avoir plus de droits. Vous savez, c'est grave : devenir Français, c'est sortir de sa religion ! De plus, si j'avais eu la nationalité, à partir du moment où mon fils aurait atteint 18 ans, les autorités l'auraient réclamé afin qu'il fasse son service militaire. Voyez-vous, ils ne seraient pas venus le chercher pour lui donner du travail, mais pour l'envoyer à la guerre ! Si mon fils n'avait pas la nationalité française, il restait libre.

R.B.K. : Quel âge avez-vous ?

M.G. : Presque 90 ans. Je suis né le premier janvier 1920.

R.B.K. : après la retraite je vois que vous êtes resté en France

M.G. : Oui, parce que au bled je n'ai pas une assurance sociale.

R.B.K. : Combien d'années avez-vous travaillé avant votre retraite ?

M.G. : Je suis parti à la retraite en 1965.

R.B.K. : Cela ne me semble pas logique. Vous êtes arrivé en 1958 et vous êtes resté jusqu'en...

M.G. : 1985. Je me suis trompé c'était 1985.

R.B.K. : Merci beaucoup de nous avoir accordé cet entretien. »